

LE CHEVAL  
DANS L'ART DE LA RENAISSANCE

MARIE-NOËLLE BAUDOUIN-MATUSZEK

L'importance du cheval, tant dans sa fonction que dans l'art, est une évidence qui remonte bien au delà du XVI<sup>e</sup> siècle, mais il convient cependant de la rappeler quand on parle de l'art de la Renaissance, en France et en Italie. Car dans ce domaine, les deux pays effectuent des avancées essentielles, où l'Italie tient la première place. Le cheval est plus que jamais présent dans l'art pictural ou sculptural: sa figuration, en effet, est l'une des expressions obligées de l'image princière comme du statut du noble, son attribut à l'instar de son habit, et tous les souverains dont on a plusieurs ou de multiples portraits, se sont fait représenter à cheval. La présence du souverain est rehaussée par celle de l'animal, orné, habillé, et dont l'excellence de la race se montre de la tête aux pieds.

Le sujet est vaste. Je ne peux que présenter à grands traits ce qui caractérise la présence du cheval au XVI<sup>e</sup> siècle sans oublier le substrat du Moyen Age où la présence du cheval, son importa-

tion d'Espagne notamment<sup>1</sup>, et sa figuration dans l'art furent omniprésentes : il tient toute sa place dans l'accélération de la circulation, des échanges commerciaux, diplomatiques, postaux ; je rappelle encore le développement de l'art équestre, qui fleurit en Italie dans des écoles d'équitation sous le patronage des Este et des Gonzague, et à Naples, où s'ouvre l'école de Gian Battista Pignatelli, pour gagner la France à la fin du siècle, et l'avancée des techniques d'élevage et de dressage où les Gonzague de Nevers jouent un rôle de premier plan. Grâce à eux, l'hippologie se développe et induit la publication de nombreux traités d'hippiatrie, tels ceux de Federico Grisone, *Gli ordini di cavalcare*, paru en 1550 et dont la traduction de 1559 est dédiée au duc de Guise, de Cesare Fiaschi, *Trattato dell' imbrigliare... et ferrare cavalli...*, paru en 1556 et traduit en 1564, de Pasqual Carraciolo, *La Gloria del cavallo*, paru en 1567 ; en France, Salomon de La Broue, qui fait paraître en 1593 son *Cavale Rice François*, et au XVIIe siècle, Pluvinel, continuent le genre. Ceci, sans parler des traités espagnols. Cet intérêt trouve bien sûr, ses racines au Moyen Age, dans les célèbres traités de Lorenzo Rusio, vétérinaire à Rome au XIIIe siècle, *La Mascalcia...*<sup>2</sup> et de Giordano Ruffo, dont la réédition de 1554 paraît sous le titre *Libro dell'arte de marascalchi...*, qui connaissent des impressions dès la fin du XVe siècle et plusieurs rééditions au XVIe siècle<sup>3</sup> ;

<sup>1</sup> Robert-Henri. et Anne-Marie Bautier ont publié une étude très dense sur le cheval dans la période médiévale dans (BAUTIER 1978, pp. 9-75), en faisant une utilisation maximale des maigres sources documentaires ou littéraires, par pays, et, dans le royaume, par provinces. Ils notent l'apparition de haras selon les régions et soulignent l'emploi du don et contre don du cheval à plusieurs époques, ainsi que celle de la sélection des races, par exemple, des chevaux de Lombardie. Voir aussi RÉGNÉ 1940, pp. 177-190, et HOUËL 1848 (il est le seul à parler de l'usage de la marque pour les chevaux, p. 73, sujet que j'aborde plus loin).

<sup>2</sup> Son ouvrage fut traduit en 1563 sous le titre *La Mareschalerie de Laurent Ruse*.

<sup>3</sup> La première édition de Ruffo, *Qui commenza el prologo nel arte de cognoscere la natura d'cavael...* est de 1492, il est réédité sous le titre *Libro dell'arte de marascalchi per conoscere la natura de li cavalli*, Venise, eredi di G. Padovano, 1554; la première de Rusio, s.d. du XVe s., a pour incipit *Liber marescalcie*; les éditions suivantes portant divers titres, *Hippiatria sive Marescalia*, ont paru chez Ch. Wechel, en 1531 et 1532 (dont un exemplaire est conservé en la Bibliothèque municipale de Rouen), 1553, 1563, ce qui est dire sa diffusion.

ils inspirent Agostino Columbre, pour ses *I tre libri della natura dei cavalli* (1547). En 1567, paraît *La Gloria del cavallo*, du célèbre écuyer Pasqual Caracciolo. La zootechnie verra son premier ouvrage paraître en 1599, avec l'*Hippostologie* du médecin de Louis XIII Jean Héroard, suivi, en 1614, par les *Philippica* de Jean Jacques (2<sup>e</sup> illustration), et par *Le mareschal expert*, de Nicolas Beau-grand, en 1619. La présence du cheval dans les fêtes, le passage de la pratique du tournoi à la faveur des carrousels, tout cela a été développé récemment, sous la direction du professeur Daniel Roche notamment<sup>4</sup>.

Je ne considérerai que le cheval noble, non le cheval de travail ni le cheval destiné à l'armée. Je le verrai comme une des manifestations de la magnificence royale, princière, dans le champ du don entre princes. Je présenterai ensuite le cheval dans l'écurie royale pour finir sur un aspect particulier de ce qui fait partie du harnachement : l'emblématique qui réside dans la marque des chevaux.

### *Les dons*

La fortune du cheval est d'abord, entre princes et grands, d'être considéré comme un signe de pouvoir, un objet de luxe, un signe du faste, qui peut être objet de don, à l'instar d'objets d'art, d'armes, de bijoux, et d'autres animaux tels les chiens et les faucons, puisqu'il est l'un des attributs de la classe noble. Ce type de présent est très ancien, et remonte certainement au delà du Moyen-Age capétien, mais il est magnifié au XVI<sup>e</sup> siècle. L'animal est objet de présent, de l'expression d'un geste royal, en une occasion précise, par exemple, un avènement, un voyage imminent, une marque de gratification, d'estime, le signe du haut intérêt commun pour le fier animal, ou l'expression de l'honneur rendu au donataire ; bien souvent, on en attend un retour d'honneur, ou un présent. C. Occhipinti est le tout pre-

<sup>4</sup> Cfr. ROCHE, 1998, mais le sujet y est très peu développé pour le XVI<sup>e</sup> siècle français.

mier à fournir des exemples de dons dans son édition du *Carteggio d'arte degli ambasciatori estensi in Francia*<sup>5</sup>. C'est à l'index, sous son mot-vedette, don, qu'il présente parmi d'autres dons d'objets d'art, de bijoux, nombre de dons de chevaux de race, ou de beaux chevaux, faits entre princes. Pour 17 années étudiées, on relève pas moins de treize dons de chevaux ; les donateurs sont le duc Hercule d'Este et son frère Hippolyte, le duc et la duchesse de Mantoue, le roi d'Angleterre, Diane de Poitiers, le cardinal de Lorraine, et une fois, l'empereur. Ces dons sont faits au roi François Ier et à ses fils, à Henri II et à Catherine de Médicis, au connétable de Montmorency. Les chevaux sont toujours décrits comme beaux, de race, ils sont souvent des haquenées (des juments marchant l'amble). Ils sont toujours munis de leur harnachement, qui est décrit avec complaisance, et complet en général ; dans un cas, l'animal est accompagné de son *cocchio* et du cocher. La description du harnachement est assez précise, le velours noir est la matière la plus mentionnée. L'empereur envoie en une seule fois, 22 juments au dauphin François, en 1539. Le connétable reçoit une fois quatre chevaux de taille et poil si identiques, qu'ils provoquent l'étonnement. D'autres dons se retrouvent au gré des années, dans le *Catalogues des actes de François Ier* et celui de *Henri II* ou dans les *Comptes des Bâtiments du roi*. François Ier fait don de trois grands mulets et d'une litière à Anne Boleyn, c'est son écuyer James de Saint-Jullien qui est chargé de la conduite et de la présentation en Angleterre<sup>6</sup> ; remerciement, en fait, d'un don fait l'année précédente, par Henry VIII qui lui avait fait parvenir des chevaux... Ces dons sont récompensés en argent lorsque le donataire est de petite extraction ou noble peut-être famélique, par exemple en mai et juin 1533, où, à un certain Jean-François Paillard, patron de navire, qui avait fait don au roi d'un cheval barbe, de trois faucons et de 4 chiens tunisiens, sont octroyées 400 l. et à un gentilhomme italien, Cesare Palme, 675 l.t. pour

<sup>5</sup> OCCHIPINTI 2001.

<sup>6</sup> *Catalogue des actes de François Ier...*, t. II, n° 5829.

un cheval grison qu'il a donné au roi<sup>7</sup>. La correspondance de Marie de Lorraine, veuve de Jacques V d'Écosse et mère de Marie Stuart, relate des envois de chevaux écossais : son fils, le jeune duc de Longueville, resté en France, demande à sa mère de lui envoyer des chevaux noirs. La correspondance de Catherine de Médicis, dont on sait par Brantôme qu'elle conquiert l'estime de François Ier parce qu'elle l'accompagnait à cheval dans ses chasses et qu'elle aimait les chevaux, témoigne du plaisir qu'elle prenait à recevoir de ces animaux en cadeau de son gendre Philippe II.

On imagine sans peine l'événement que provoquait l'arrivée des animaux, surtout lorsque des bêtes sauvages les accompagnent. Elle est souvent décrite, car elle donne lieu à un cérémonial de remise, qui souligne la valeur et le sens du don ; il suscite la louange et l'admiration et les comptes rendus de la part des ambassadeurs.

### *Les achats*

Les grands font eux-mêmes d'assez nombreuses commandes d'achats de chevaux. Les cours de Ferrare et de Mantoue se procurent dès le XVe siècle des chevaux en Flandres, en Espagne, et jusqu'en Hongrie et en Pologne. En France, ils proviennent de Bretagne, de Picardie, de Lorraine. À l'étranger, les pays fournisseurs sont essentiellement l'Allemagne et l'Espagne, et en moindre quantité, l'Angleterre et l'Écosse. L'écurie royale détient des chevaux arabes, dits Turcs, dont le nom indique l'origine. Les rois envoient à l'occasion un écuyer leur procurer des bêtes à l'étranger, voyage qui peut prendre une année : ainsi, sous François Ier, l'écuyer d'écurie de Poilly est payé pour avoir été chercher des chevaux et haquenées à Francfort, les avoir gardés chez lui le temps de les dresser, puis de les amener à Villers-Cotterêts ; il est reconduit plusieurs années dans cette mission. L'écuyer Jean de Montpezat de son côté, est allé en Es-

<sup>7</sup>*Ibid.*, t. II, n° 5836 et 6004.

pagne pour un achat semblable, il est payé au retour 2750 écus d'or sol, en janvier 1517, somme considérable. Un certain Piton est envoyé « au royaume de Fez » chercher non seulement des chevaux, mais aussi un chameau, des autruches, un lion et des lévriers, et en 1534, ces bêtes sont ramenées par un vrai train de huit personnes : il y a en effet 78 chevaux<sup>8</sup>. Dès 1547, Henri II envoie chercher des chevaux en Italie<sup>9</sup>, et de nouveau en 1555, auprès du duc de Mantoue<sup>10</sup>. Cependant, il veille à ce que la production des bêtes se fasse en France de façon importante et efficace : en 1549, il prescrit par édit la création de haras en Bourgogne, pour fournir à la remonte de la noblesse et des gens de ses ordonnances, afin de freiner l'importation des bêtes<sup>11</sup>. Cet édit dut rester sans effet, Catherine de Médicis continuant la tradition, et sous ses trois fils, l'importation de chevaux d'Espagne reste prioritaire. On sait que Louis XIII tenta aussi de freiner l'importation, mais finalement, l'organisation des haras royaux revient à Colbert.

En dehors de l'importation, la reproduction des bêtes prend une place de plus en plus importante. Elle s'effectue dans ce que l'époque appelle des herbages, -des pâturages- mais le mot haras commence à apparaître. Ce mot, d'origine probablement arabe, commence à être utilisé en France sous François Ier ; il désigne l'ensemble des bêtes aussi bien que le lieu enclos où juments, poulains et étalons sont élevés, où ils passent l'hiver. Les rois Valois eurent leurs haras. En 1518, François Ier envoya acheter des juments en Flandres, destinées à son haras, il effectue le paiement de plus de 2000 écus d'or par lettres de change<sup>12</sup>. Il fit venir de Naples Antoine de Ranconne, dit Ser-

<sup>8</sup> *Ibid.*, t. VII, n° 29022, 29028, 29154 et t. V, n° 16576.

<sup>9</sup> *Catalogue des actes de Henri II...*, t. I, n° 2973.

<sup>10</sup> Il recommande au duc son écuyer Scipion de Piovene, envoyé « pour y recouvrer un nombre de chevaulx des plus beaux » (Mantoue, *Archives d'Etat*, Principi, Francia, 5 octobre 1555, cité par ROMIER 1913-1914, I, p. 102, note 4.

<sup>11</sup> *Catalogue des actes de Henri II...*, t. III, n° 4356.

<sup>12</sup> *Catalogue des actes de François Ier...*, t. V, p. 404, mention dans les comptes de Jean Sapin.

pentis, qu'il créa écuyer d'écurie, pour diriger son haras<sup>13</sup>. Curieusement, le roi ne fit pas vraiment l'acquisition de terrains propices à une installation de longue durée : il se contenta de faire saisir en 1527, des herbages proches du pont de Mehun sur Yèvre en Berry, sur des particuliers, probablement avec la promesse de les dédommager. Le roi tarda d'ailleurs, à établir un bail en bonne forme, ce ne fut qu'en mars 1556 que son fils Henri II dut régler l'affaire, sur la plainte en dédommagement des héritiers de ces pauvres particuliers<sup>14</sup>. Un autre haras qu'il louait était situé près d'Orléans, dans la région de Meung-sur-Loire, et s'appelait les herbages de Rocquelin et du bois de Blon ; c'est grâce aux règlements de la location que l'on a quelques traces de son activité qui se maintenait encore sous Henri III<sup>15</sup>. En avril 1550<sup>16</sup>, le roi en renouvela le bail, conclu en 1524 pour 60 ans, pour une somme de 70.000 livres t. Plus près de la capitale, en Ile-de-France, François Ier fut à l'origine du haras de Compiègne, en décidant de créer un enclos dans la forêt<sup>17</sup>. Le haras de Saint-Léger en Yvelines fut organisé dès 1535 par un capitaine, André de Foix sieur de Lespar, et il y avait encore un haras à Montfort-l'Amaury dirigé par l'écuyer François Teste<sup>18</sup>. Le roi utilisait encore les services de simples particuliers, qui élevaient et dressaient les animaux chez eux avant qu'ils soient amenés au lieu où il résidait. Sous Henri II, dont Brantôme célèbre l'amour des chevaux et dont il eut grande quantité, les écuries se maintinrent à Paris dans l'hôtel des Tournelles, dans le val de Loire à Meung, et le roi utilisa également les écuries du grand écuyer Boisy, dans son château

<sup>13</sup> *Ibid.*, t. VI, p. 136, renseignements donnés par les lettres de naturalité accordées en 1528 à Ranconne.

<sup>14</sup> *Arch. du Cher*, C 952, fol. 159v°.

<sup>15</sup> Sur ce haras, voir CHAROY 1991, pp. 133-135.

<sup>16</sup> *Catalogue des actes de Henri II...*, t. IV, n° 6447.

<sup>17</sup> *Catalogue des actes de François Ier...*, t. VI, n° 22879.

<sup>18</sup> BnF., ms. fr. 21451, fol. 57v° ; fol. 62v°, montant de la dépense de ce haras, « qui consiste en grand nombre de juments, chevaux etalons et jeunes chevaux de crue... outre le nombre de chevaux de l'année passée qui sont... à l'estable pour estre domptez et chevauchez, et pour le paiement des herbaiges pour la nourriture... pour un an, 8500 l.t. ». L'état de l'écurie date de Joinville, 7 avril 1551 avant Pâques.

d'Oiron. L'écuyer d'écurie du roi François de Carnavalet (Kernevenoy) qui, avec le sieur de Cypierre, avait la charge et responsabilité de la grande écurie sous Henri II, se fit construire entre 1553 et 1556 au sud-est de Paris un château à Noyen-sur-Seine<sup>19</sup>. Les vastes écuries, très soigneusement construites, étaient destinées à recevoir les chevaux de l'écurie royale ; des bâtiments devaient loger les pages et les chevaucheurs chargés de les dresser. Selon le devis, les murs étaient de pierre, les onze lucarnes avaient un encadrement de pierre et brique, les râteliers et mangeoires et autres choses nécessaires pour les chevaux y sont mentionnés<sup>20</sup>.

### *L'écurie royale*

Comment connaît-on cette institution qu'est l'écurie royale<sup>21</sup>? Le mot écurie, mot germanique, désigne au Moyen Age la classe des écuyers, c'est un mot identique à chevalerie, elle désigne leur charge, *skud* signifiant protection, et non l'ensemble des bêtes ou les bâtiments. L'écurie concerne donc les paiements à faire à des personnes, et en raison de ce qui dépend d'elles – le harnachement, les voitures, les animaux. Cette administration produit des comptes, donc des archives. Ces archives nous sont parvenues en de pauvres restes – une seule année de comptes pour tout le règne de François Ier, en dehors de l'année 1514, alors qu'il est encore duc d'Angoulême, deux années pour Henri II, une, pour le bref règne de François II, trois années pour celui de Charles IX. Il subsiste aussi trois années de comptes de l'écurie de Catherine de Médicis.

<sup>19</sup> Département de Seine et Marne.

<sup>20</sup> Devis publié par GRODECKI 1985, I, pp. 127-131. On y constate l'emploi du mot écurie pour désigner le bâtiment, que l'on trouve déjà en usage en 1545 dans cette publication. Sur le logement des pages et le dressage, voir *Mémoires de Claude Haton* 1857, I, pp. 16-17.

<sup>21</sup> M. CHATENET a traité un aspect du cheval à la cour, dans *Cheval et diplomatie à la cour de France sous François Ier et Henri II : le témoignage des ambassadeurs de Mantoue*, où elle présente également le cheval comme cadeau diplomatique.

On distingue la grande et la petite écurie. La première a soin des chevaux de guerre, des chevaux de manège et des entrées royales, la seconde, la petite écurie, des chevaux de coche ou de carrosse, des roussins de portage, mais elle est bien plus importante en nombre de têtes d'animaux. La première est placée sous la direction du grand écuyer, ayant sous lui les sieurs de Carnavalet et de Cipierre, la seconde, sous celle du premier écuyer du roi, qui sous Henri II, est François Teste. Le grand écuyer est, sous François Ier, tout d'abord un Italien de haute naissance, Galeas de San Severino, mort à Pavie puis de grands seigneurs français, Jacques Galiot de Genouillac, et de 1546 à 1570, Claude Gouffier de Boisy. Le Musée de la Renaissance, en son commissaire Th. Crépin-Leblond a étudié la fortune et l'action artistique de ce dernier dans *Les trésors du Grand Écuyer*<sup>22</sup>. La charge est distincte de celle de grand veneur, donc ne concerne pas les chasses royales, de même, elle est distincte des charges militaires, elle est donc à la cour, essentiellement d'apparat et d'éducation à l'art équestre.

La dépense de l'écurie est estimée ; elle alla croissant : on conserve les comptes de l'année 1532 : le montant en était de 55 943 livres tournois<sup>23</sup>. En début d'année 1552, elle est estimée à 102 000 livres. La dépense de l'écurie de Henri II est connue<sup>24</sup> : tous les officiers y étant présentés, on y remarque les Italiens, dont, parmi les écuyers, Jean-Antoine Des Ducs, frère de Filip-pa Ducci, mère de la fille naturelle du roi Diane de France<sup>25</sup>, Jean-Baptiste, vicomte d'Assereto, originaire de Milan, Marc-Antoine Bassi, qui est de Mantoue, Scipion de Piovene, de Vienne. Parmi les neuf maréchaux de forge, d'autres Italiens, Paulle de Mantoue et Joseph de Crémone ainsi que Simon Pel-

<sup>22</sup> Réunion des Musées Nationaux, 1994-95.

<sup>23</sup> AN., KK 95.

<sup>24</sup> BnF, ms. fr. 21451.

<sup>25</sup> PÈRE ANSELME 1726, t. I, p. 136. La famille s'installa en France et y fut possessionnée. Voir I. Pebay, Cl. Troquet, *Diane de France et l'hôtel d'Angoulême en 1619*, Paris, 1995, et Cl. Troquet, *Diane de France et la famille Des Ducs en Touraine*, Tours, *Société archéologique de Touraine*, 1990.

legal de Gastalle – de Gastalla<sup>26</sup> –, parmi les ouvriers en ouvrages de métal – épées et mors –, soit de fer soit d'or, et autres « ouvrages de relief », deux frères venus de Milan, César et Baptiste Gambrée, qui travaillent à côté de l'orfèvre même du roi, Jean Cousin, enfin, comme maître voltigeur, Florian de Boullogne – de Bologne<sup>27</sup>. Pour la musique de l'écurie, le joueur de hautbois est un Crémonais, Francesco da Cremona. Sous Charles IX, les deux écuries comprennent 157 chevaux de selle, et la dépense se monte à plus de 132 000 l. Le personnel est nombreux et à la direction des comptes, se trouve sous Henri II et ses fils, un contrôleur, Samson de Saccalaire.

### *Les lieux*

Auprès des châteaux, il semble aller de soi qu'il y eut une ou des écuries. Or il apparaît bien que la situation de ces écuries -leur construction ou leur présence- ait été laissé un peu au hasard, au moins en Ile de France, jusqu'au milieu du XVIe siècle, et qu'elles furent tenues plutôt éloignées de la demeure royale, en raison des bruits et des odeurs. On s'aperçoit que les historiens qui ont parlé des écuries ou tenté de les localiser sont rares ; du Cerceau lui-même reste muet ou presque pour tous les bâtiments qu'il fait graver<sup>28</sup>. A Paris, le Louvre médiéval « avait sans doute », dit sans plus, son historien Bertý, ses écuries à l'ouest, sur la rue Fromenteau. Les chevaux ne pénétraient pas dans la cour même du Louvre, qui d'ailleurs fut longtemps un chantier de construction encombré. Seuls, les Enfants de France étaient autorisés à y entrer à cheval ou en litière, comme d'ailleurs aussi,

<sup>26</sup> *Catalogue des actes de Henri II*, t. II, n° 6591. Piovene fut naturalisé en juin 1555, AN., X1A 8620, fol. 111.

<sup>27</sup> BnF., ms. fr. 21451, fol. 57v° et 59. On remarque également la présence, parmi les joueurs de cornet, de Dominique et Nicolas de Lucques.

<sup>28</sup> LEMOINE 1934. BERTY 1866, I, pp. 158-159, localise les écuries dans la basse cour occidentale avec vraisemblance, vu la localisation de la fourrière, de la Ménagerie et de l'hôtel des lions. Un ouvrage récent, de MORIN 2008, donne de très rares aperçus sur la période antérieure.

à l'hôtel des Tournelles, à l'est proche de la Bastille et de la porte saint Antoine. Cette mesure ayant connu quelque relâchement, Charles IX édicta un règlement pour interdire l'extension de cette défense à d'autres qu'aux Enfants, à la mère et à l'épouse du roi. Les princes et seigneurs devaient descendre à la porte, hors de la barrière. Henri III confirma ce règlement en 1578 et 1585, en se réservant la nomination du capitaine de la porte, ce qui dit son importance<sup>29</sup>. On imagine le circuit que devaient effectuer les bêtes et les écuyers pour trouver place dans l'écurie de la rue Fromenteau<sup>30</sup>. François Ier, par chance, vit lui tomber dans les mains l'hôtel de Bourbon, situé à l'Est face au Louvre, suite à la saisie des biens du duc de Bourbon. Ce fut dans partie de cet hôtel qui par ailleurs, servait aussi de garde-meuble, ou de salle de réception, que des écuries vraisemblablement pas très grandes, trouvèrent place.

Les rois se servaient encore des écuries de leur vieil hôtel des Tournelles, situé rue Saint-Antoine, devant lequel eurent lieu des tournois célèbres, et le dernier de 1559, si malheureux. On sait par ailleurs qu'ils utilisaient un autre hôtel de Bourbon, proche de Saint-Paul. Il faut rappeler, toutefois, que les séjours du roi dans sa capitale étaient toujours brefs – Henri II ne séjourna en tout, sur les treize années de son règne et à diverses reprises, que 2 ans et demi à Paris.

L'insuffisance devait se faire cependant sentir, car Henri II décida en 1554, de faire construire des écuries neuves dans cet hôtel des Tournelles. Ce lieu pourvu d'un parc assez vaste et d'herbages que l'on devait faucher chaque année était bien choi-

<sup>29</sup> Je remercie M. Chatenet qui m'a aimablement signalé ce passage de SAUVAL 1724, I, pp. 190-191. Le règlement de Henri III est du 5 janvier 1585, imprimé dans *Ensayvent les Règlements faits par le Roy [en sa cour et son conseil]...*, s.l., n.d. [Bibliothèque nationale de France, F 43140].

<sup>30</sup> Le roi Charles V (+ 1380) avait acheté des maisons rue du Jour et rue Plâtrière, soit, proches des Halles, et y fit construire un manège et différents bâtiments pour son écurie et pour les écuyers; le grand écuyer y logeait. C'est là que siégeait la Justice de l'écurie. L'ensemble se nommait le Séjour du roi, d'où vient le nom de rue du Jour. Le Séjour était le siège de la Justice de l'écurie. Tombés en ruine, les bâtiments, jardins et cours qui servaient d'espace d'exercice pour les grands chevaux du roi, furent vendus par Louis XI en 1473, SAUVAL 1724, II, p. 187.

si, proche de la grande entrée est de la ville dite porte Saint Antoine et de l' Arsenal du roi et pas trop éloigné du Louvre, et fréquemment utilisé pour des tournois, comme en 1549 et 1559. Le roi demanda à son architecte Philibert de Lorme d'en dresser les plans, les « portraits ». Les constructions s'élevèrent en 1555 et 1556, et semblent avoir été terminés en 1557. Les deux corps de bâtiment de trente toises de long sur 3 ½ de large, furent construits en pierre de taille, maçonnerie et charpenterie ; le marché de couverture en tuiles du grand moule de Paris date de mars 1555<sup>31</sup>. Deux grandes portes les fermaient aux extrémités. Les devis très détaillés, sont conservés et ont été publiés par C. Grodecki en 2000<sup>32</sup>. Ces écuries disparurent lors de la destruction de l'hôtel des Tournelles, dont l'espace fut loti au cours des décennies 1560-1570 pour former la place Royale – l'actuelle place des Vosges où eurent lieu de nombreux carrousels au XVIIe siècle.

Si les chevaux ne trouvaient pas leur lieu de stabulation à proximité des palais et châteaux royaux, alors que c'était l'usage chez les seigneurs, ce serait, selon M. Chatenet<sup>33</sup>, afin d'éloigner de la résidence royale une source de nuisance olfactive. Ils n'étaient pas admis à pénétrer dans la demeure royale, et les contemporains relevèrent soigneusement les faveurs qui furent faites à l'empereur Charles Quint, qui put gravir la célèbre rampe d'Amboise en 1539 et à certains princes, comme le duc de Clèves, qui le fit en 1541. D'où, dans les siècles suivants, l'importance du privilège octroyé à quelques heureux élus de pouvoir entrer en carrosse dans la cour du Louvre.

En Ile-de-France, l'espace plus disponible autour des châteaux peut faire croire que les écuries y furent prévues et organisées plus au large. A Fontainebleau, le nom de la cour du Cheval

<sup>31</sup> Cité par ROY 1834, p. 353, AN MC XIX-196, 197 et 200, édité par C. Grodecki 2000

<sup>32</sup> GRODECKI 2000. Ils avaient été découverts et étudiés par M. Roy.

<sup>33</sup> Je remercie M. Chatenet de m'avoir autorisée à utiliser un texte qu'elle a rédigé sur les logis des chevaux de la cour au XVIe siècle.

blanc donnerait à penser que cette cour est celle des écuries : il n'en est rien, le nom vient d'un moulage de la statue équestre de Marc-Aurèle conservée au Capitole à Rome, lequel fut dressé vers 1563, par ordre de Catherine de Médicis, au centre de la grande basse cour<sup>34</sup>. Ce moulage avait été réalisé avec les moules que le Primatice avait fait rapporter de Rome en 1541. Le château est à l'origine du développement du bourg, qui resta très petit, et au Moyen Age, les chevaux trouvaient asile dans les écuries du bourg et des villages avoisinants ; puis les rois possédèrent le fief du Monceau, où « 60 chevaux et plus pouvaient trouver place avec leur suite », au temps du feu roi (François Ier). Au début de son règne, Henri II acquit un hôtel, appelé La Coudre, des héritiers de Philippe Chabot, sur lequel se situait un réservoir recevant les eaux destinées à alimenter le château. On constate qu'en 1548, le roi avait fait installer sa grande écurie, selon ce que révèle un devis concernant l'amenée des eaux. On ne sait en quels matériaux, mais l'hôtel de la Coudre ayant été construit par l'amiral Chabot, on peut penser qu'il était d'une construction de quelque conséquence, et les écuries voisines, d'un certain standing<sup>35</sup>. Ainsi donc, on trouve encore une fois Henri II procédant avec bonheur à l'amélioration de la stabulation des animaux, et même, à leur proximité plus grande des logements royaux.

A Saint-Germain en Laye, il y avait une très petite écurie au château vieux, insuffisante, le roi faisait envoyer ses chevaux en ville, où il ne faisait que louer des granges à des particuliers, on n'avait donc pas vraiment songé à construire ou agrandir des

<sup>34</sup> Les moulages sont signalés dans LABORDE 1877, t. I, p. 193 « plusieurs moules en plâtre moulés à Rome sur autres figures antiques que m<sup>e</sup> Francisque Primadice de Boullogne ... a esté quérir à Rome et fait amener aud. Fontainebleau ; ... A Jean Le Roux ... pour avoir vacqué à jetter en platre la figure d'un grand cheval sur les moules ». Le cheval fut brisé en 1626 et retiré. Sur ce sujet et Primatice, voir PRES-SOUYRE 1969, pp. 223-239.

<sup>35</sup> Les devis concernant l'hôtel de la Coudre ont été publiés par ROY 1934, p. 464 (datés des 4 juin et 6 octobre 1550, le premier mentionnant précisément « le logis de la Coudre, où est de present la grande escurie du roy ». Roy donne la date de 1548 à l'achat de l'hôtel par Henri II, sans source, on peut donc penser que « de présent » signifie depuis peu. Cf. aussi HERBET 1912, pp. 32 et 227-228.

écuries appartenant en propre à la couronne pour un service déjà si important dès le premier roi Valois<sup>36</sup>.

Catherine de Médicis elle-même comme j'ai dit, avait son écurie<sup>37</sup>. Elle eut jusqu'à 65 chevaux de selle en 1561, dont 14 montures pour elle, une trentaine pour les dames et filles demoiselles, 15 mulets et 8 chevaux de chariot ; elle en avait 48 en 1563. Ses comptes révèlent qu'on estimait à 5 sous par jour la dépense d'un cheval. On connaît sa passion pour l'architecture, qui la conduisit à prévoir des écuries pour ses résidences. Aux Tuileries, elle projeta des écuries quasiment avant la construction du château ; elle en demanda le plan à Philibert Delorme qui l'établit pour un bâtiment de 30 toises de long sur 4 de large. Le devis de maçonnerie date d'août 1566. On travailla ensuite aux combles des deux bâtiments qui se terminaient par un pavillon destiné à l'habitation du grand écuyer à l'extrémité donnant sur le jardin ; ils étaient situés au nord, en bordure de la rue Saint-Honoré. Un manège annexé à cette écurie longeait les murs du jardin, qui est en général appelé la « carrière à piquer les chevaux » et qui plus tard, logera l'académie du roi. Une porte monumentale ornée d'une tête de cheval due à un sculpteur italien nommé Ponce, vraisemblablement Ponce Jacquo, fermait la cour<sup>38</sup>. Sauval dit qu'il pouvait y tenir 40 chevaux seulement d'un côté. On voit ces écuries et le pavillon représentés dans *Le Manège royal* de Pluvinel.

A la fin de sa vie, en 1583, elle se lança dans l'entreprise d'une nouvelle construction de plaisance à Chaillot près Paris, non loin du château de Madrid. Elle vit grand, et projeta même en 1588 l'établissement d'un hippodrome (env. 92 x 23 m) qui formerait la cour d'entrée de sa villa à l'antique et où évolueraient les chevaux autour d'un obélisque médian et de deux bornes. Elle obtint peut-être les plans d'un Italien, le plan étant

<sup>36</sup> HOUDART 1910, II, p. 48.

<sup>37</sup> AN., KK 120 et KK 121.

<sup>38</sup> BERTY 1868, II, p. 10 et appendice, p. 177-178. Ponce Jacquo est cité dans LABORDE 1880, II, p. 4. Ce manège donna son nom à la salle où se tinrent les séances des assemblées révolutionnaires.

rédigé en italien. Ce projet resta dans les cartons en raison de la mort de la reine. La maison de Chaillot, le projet ainsi que l'intérêt porté à l'hippodrome à l'antique, ont été présentés par Catherine Grodecki et Sylvie Deswarte-Rosa<sup>39</sup>, où cette dernière en attribue les dessins récemment retrouvés, à un français, Etienne Dupérac, qui avait passé de nombreuses années en Italie. Cet intérêt témoigne du maintien des contacts que Catherine avait avec l'Italie, et de sa capacité à se maintenir au courant des nouveautés et des modes, et à les adopter, même à la veille de sa mort. Les deux auteurs citées estiment que Catherine comptait sur les écuries de Madrid pour la stabulation des animaux : mais les plans de Madrid que présentent du Cerceau ne font apparaître aucune écurie, et on voit qu'en 1617 seulement est signé un devis pour des écuries neuves pour Madrid<sup>40</sup>.

Chez les particuliers, les écuries aient été plus systématiquement prévues et construites près de leur demeure : ainsi, le château de Bury près de Blois que fit construire le secrétaire du roi Florimond Robertet vers 1516, et que reproduit du Cerceau, conserve aujourd'hui presque tous ses bâtiments de service répartis autour de la basse-cour : l'écurie seule a disparue. Anet avait des écuries, que l'on voit sur le plan de du Cerceau, à droite de l'entrée du château ; à Chantilly, le connétable selon le même auteur, a « d'un costé du jardin, est la basse court, en laquelle sont plusieurs bastimens ordonnez pour escuiries ».

### *Les bêtes*

Dans l'écurie royale, intéressons-nous à présent aux animaux. On distingue, selon leur taille, leur origine et leur emploi, les grands chevaux, les coursiers, les haquenées, les genêts d'Espagne, et dans la petite écurie, les mulets, les roussins, etc.

<sup>39</sup> GRODECKI 2005, pp. 21-31 ; DESWARTE-ROSA 2005, pp. 32-45.

<sup>40</sup> CHATENET 1987, p. 145, devis des 3 et 16 octobre 1617 pour la maçonnerie de grandes et petites écuries : « les murs seront fondez jusqu'à vif fond de 2 pieds d'espoisseur en fondation et maçonnez de moislon, chaulx et sable ».

Pour une entrée dans une ville, Rouen par exemple, le roi monte une haquenée. Les animaux portent un nom, qui, outre des noms assez communs, tels Le Bay doré, est soit un nom de ville, Vendôme, Noyon, soit curieusement, des noms de personnes de la cour même : le cardinal de Bourbon, le cardinal de Lorraine, Canaples, Hennebont. Brantôme rapporte que le cheval que montait Henri II le jour du tournoi fatal s'appelait le Turc ; après la mort du roi, il fut envoyé au haras de Mehun-sur-Yèvre, où on le nomma le Malheureux<sup>41</sup>. De même, les chevaux de Catherine s'appellent du nom de grands de la cour, Rhingrave, Sainte-Mesmes. Les écuries conservent et entretiennent les harnais, et les registres de comptes étonnent par le luxe de la description des harnachements, où l'on reconnaît des influences ou des modes, et des achats soit espagnols, soit italiens. François Ier, alors duc d'Angoulême, dont on conserve les comptes d'une année de son écurie, avait un Italien affecté à l'écurie comme armurier, Jacques Merveilleux<sup>42</sup>. Le luxe étalé ici fait donc la preuve de toute une économie qui en découle, car des dizaines de métiers différents vivent de la demande, de l'approvisionnement et de la garniture des écuries tant royales que princières ou seigneuriales.

L'un des services de l'écurie royale est la maréchalerie, qui mène au cœur de cette présentation : les maréchaux sont en effet les serviteurs qui sont chargés, entre autres tâches dont la principale consiste à connaître les maladies des bêtes et à les soigner, sujet déjà vaste en soi, qu'Yvonne Poulle-Drieux a traité récemment<sup>43</sup> et sur lequel on ne peut s'attarder, d'apposer à une certaine époque de la vie de l'animal, par un fer chaud la marque particulière du propriétaire, du maître, sur les chevaux, en signe, justement, de propriété. Selon Jean Jacquet, cette opération, « coutume du vieil temps », s'effectuait à l'âge de deux ou trois ans, sur une ou deux parties du corps de l'animal, selon qu'on

<sup>41</sup> BRANTÔME 1876, IX, pp. 347-349.

<sup>42</sup> GIRAUD 1898.

<sup>43</sup> POULLE-DRIEUX 2009.

les gardait dans les herbages ou non ; la plaie était ointe d'huile d'olive, et une fois cicatrisée, laissait la peau sans poil<sup>44</sup>.

En Italie du sud comme à Mantoue, l'obtention par croisements de belles bêtes, les perfectionnements des élevages, la pression croissante d'une demande de plus en plus exigeante amenèrent les producteurs à affirmer leur production par le moyen de ces marques distinctives. Ils firent connaître leur propriété en inscrivant sur le fer le dessin d'un emblème choisi. Parallèlement, et par comparaison avec le langage plutôt restreint des auteurs du Moyen Age, le vocabulaire afférent au cheval et à l'art équestre s'enrichit, constituant l'indice le plus évident des améliorations : ainsi, le mot *race* qui n'est même pas employé chez Lorenzo Rusio, s'affirma, la notion de *race* fut reconnue en tant que telle, et l'usage du mot *race* se divulgua parmi les producteurs et dans les traités et recueils, tout comme celui de *haras*, terme venu de l'arabe *faraz*.

Les marques de propriété furent relevées et réunies dans des recueils à destination des maîtres, des acheteurs, des connaisseurs. La marque fait partie de l'emblématique, discipline historique remise à l'honneur par les historiens depuis deux ou trois décennies, et à la place qui lui est due à l'époque de la Renaissance. Elle est une affirmation de la race, de l'appartenance, un langage qui dit le sens des choses, des biens, et ici, des animaux. Elle s'affirme dans nombre de domaines : l'héraldique bien sûr, mais aussi les armes, les écus, les livrées, les devises, elle n'a donc pas laissé de côté la propriété des animaux. L'emblématique a connu au XVI<sup>e</sup> siècle des écrivains tels que Claude Paradin, *Devises héroïques*, Lyon, 1551, Pierio Valeriano, *Hieroglyphica*, 1567, et plus tard, Adrian d'Amboise, *Devises royales* (1621). De nos jours, plusieurs ouvrages sont venus à propos pour en rappeler le sens et la portée, tel le *François Ier imaginaire* de Anne-Marie Lecoq, certaines publications de la RMN, et la resituer là où elle doit être, au cœur de la compréhension de l'art du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>44</sup> JACQUET 1614, p. 219.

*Le manuscrit et les livres de marques*

C'est ainsi que les marques de chevaux du roi de France, de l'empereur, de quelques princes d'église ou grands de la cour, et surtout, de nombreux princes et seigneurs italiens, ont été dessinées, avec, en-dessous, l'indication tant de la possession par tel et tel maître que de la race et de l'origine, dans un manuscrit en italien conservé à la bibliothèque de l'Institut de France<sup>45</sup>. Il y est signalé comme étant de l'époque de Henri II.

Ce manuscrit est couvert de simple papier blanc, peut-être destiné à recevoir une couverture en tissu, en velours. Il porte une pagination moderne, et une pagination ancienne pour les feuillets concernant les marques elles-mêmes, mais fantaisiste, certains folios n'étant pas numérotés. Il n'a pas de titre mais s'ouvre sur une table «*Tavola de nomi di tutti li Principi e signori che hanno marchi alli suoi cavalli, contenuti nel' presente libro* ». Cette liste contient 54 noms de personnes, plus six noms de pays et de maisons religieuses, plus huit marques dont il est dit que l'on n'a pas le nom du propriétaire. Au folio 4, commence un traité d'hippiatrie, formulant la composition des remèdes qu'il convient d'administrer aux chevaux, selon les parties du corps atteintes ; il s'arrête au folio 12v°. Le manuscrit présente ensuite folio 13, un double feuillet dépliant, où est dessiné un cheval dont les différentes parties du corps sont reliées aux marges de la page où est rédigée une liste qui dénomme ces parties mêmes. A la suite, les folios 14 à 92 du foliotage moderne présentent, une par une, au recto comme au verso de chaque feuillet, dessinées à la plume et encre noire, des marques de chevaux. Il y a en tout 151 marques, certaines comportant une autre marque plus petite dessinée sur le feuillet, correspondant à celle apposée sur une autre partie du corps de l'animal. A

<sup>45</sup> Bibliothèque de l'Institut de France, Ms. 792.

chaque page, une légende sous le dessin de la marque donne les noms et parfois, les prénoms, du possesseur, parfois son titre seul, et des renseignements sur l'origine de la production.

Dans la *Tavola*, les noms, majoritairement, italiens, sont cités par le titre ou la fonction et non par les nom et prénom ; on y trouve un Espagnol, l'empereur, en raison de son royaume de Naples ; pour la France, le roi, et par leur titre, un duc, le duc de Guise, par sa fonction, le connétable et par son état, le cardinal de Lorraine. Les italiens comptent sept ducs, sept princes et une princesse, sept marquis, un cardinal, le cardinal de Ferrare, deux comtes, un baron, et une foule de seigneurs enfin, huit marques de chevaux dont « on ne sait la race ». Plusieurs seigneurs ou pays ont deux, voire quatre marques. Ainsi, l'empereur a trois marques, le duc de Mantoue, deux, le comte de Potentia (Potenza) et le royaume de Naples, chacun quatre (5<sup>e</sup> illustration, une page comprenant 4 marques). Mais on remarque immédiatement que la *Tavola* ne donne pas tous les noms des propriétaires de marques, même avec ces doubles ou triples, puisqu'il y a plus de dessins de marques donnant en dessous les noms de propriétaire qu'elle ne donne : il y en a presque le double.

Les marques sont dessinées de façon très soignée ; elles sont assez grandes, certaines faisant 6,8 x 5,5 cm et les plus grandes, 8,5 x 7 cm. Elles s'inscrivent dans une forme, soit carrée, ou carrée losangé, ou dans un cercle, ou dans un écu ou sous diverses formes arrondies, lesquelles circonscrivent soit un motif géométrique soit une ou deux initiales, soit la reproduction d'un emblème ou d'une devise. Elles peuvent n'être qu'une figure, comme un serpent ou une tête ou imbriquent trois anneaux les uns dans les autres, ou forment une étoile et sont en général reprises des initiales ou des sigles choisis par les propriétaires d'écuries. Elles sont surmontées de couronnes royales ou princières – d'ailleurs plus généreusement distribuées qu'en réalité – et fort souvent, de croix, surtout pour les haras d'institutions religieuses. La marque de Henri II est un simple H surmonté d'une couronne, celle de Montmorency est son emblème ordinaire, l'épée de connétable traversant le sigle M, mais qui est ici positionnée à l'envers, celle du duc de Mantoue est la lune à

longs rayons, que l'on retrouve par exemple, sur les parties du harnachement du cheval dans une fresque de la Camera dei Sposi, au palais du Té et dans le tableau de la Madone de la Victoire de Mantegna ; la marque du cardinal Hippolyte d'Este est une branche feuillue et portant des poires, fruits qui, dans le symbolisme de la Renaissance, sont assimilés aux pommes d'or du jardin des Hespérides, images des vertus les plus éminentes que possédait Hercule<sup>46</sup>, la tête des Malatesta, le A des ducs d'Atri.

L'origine des races des chevaux est fréquemment indiquée. Les bêtes viennent principalement du royaume de Naples : Basilicate, Abruzzes, Calabre, Pouilles ; ou de Romagne, de Sicile, du Mantouan, ou d'Espagne et pour la France, de Lorraine : le duc de Guise avait son haras à Éclairon. Les chevaux sont dits être des coursiers, ou des zanetti, des genêts d'Espagne, ou des haquenées. Il est toujours dit que les chevaux sont bons, excellents, ou grands, ou petits mais résistants, ou beaux ; une fois, la taille en est donnée, pour des chevaux dont la hauteur est de huit palmes. Bref, ce recueil est un véritable ancêtre du moderne *Stud-Book*.

Après les 84 folios de planches, le texte du traité d'hippiatrie reprend du fol. 93 au folio terminal, 104 v<sup>o</sup>, où est apposé un ex-libris en tampon rond : Ex Bibl. Ant. Moriau Proc. Et Adv. Regis, suivi en bas de page, à l'envers et de nouveau, du titre de la *Tavola* donné au folio 1, complet et raturé.

L'écriture est italienne, du premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle ; on constate que dans les légendes placées en dessous il y a au moins deux mains : la première est très soignée, la seconde est d'une écriture assez cursive.

Mais la datation de ce manuscrit ne doit pas se faire uniquement à partir de l'écriture. C'est l'étude de son contenu qui peut révéler à quelle époque ce manuel fut rédigé, au moins, permet d'établir un champ chronologique. Si on relève les noms des propriétaires de marques dans les légendes, dans les cas où ils

<sup>46</sup> Sur le symbolisme de la Renaissance, voir DE TERVARENT 1958, notamment pour les pommes, t. II, p. 313.

sont accompagnés de leur prénom ou d'une fonction précise, telle la charge cardinalice, on peut espérer pouvoir arriver à préciser une époque. La tranche chronologique s'ouvre à l'époque de Henri II, non grâce au seul nom du roi, Henri (ce pourrait être Henri II ou Henri III), mais grâce aux marques du connétable et des frères de la famille de Lorraine, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine. Cette tranche est confirmée par certains noms italiens : nous trouvons ainsi cités les cardinaux Hippolyte d'Este et le cardinal Pio (cardinal en 1534, † en 1564), Francesco d'Este (1513-1578), Pietro Alovio, duc de Parme - Pierre-Louis, fils du pape Paul III, duc de Parme (1493-1547) -, le trésorier du roi de Naples, Alovio Scange ; Ferrante Gonzaga (le duc de Molfetta et de Guastallo, 1506-1557), Ferrante et Fabricio Pignatello ; Ferrante et Vincenzo Caraffa. Pour la fin de la tranche chronologique, nous verrons ensuite comment la déterminer.

Le rapprochement et la comparaison avec un recueil imprimé conservé aux Estampes de la Bibliothèque nationale de France et intitulé *Libro de marchi de cavalli, con li nomi di tutti le Principi, et privati Signori, che hanno razza di Cavalli, con la tavola di tutti quelli, che hanno nel presente Libro Marche a suoi Cavalli* s'impose immédiatement<sup>47</sup>. Il est imprimé à Venise, 1588, chez Bernard Giunti (marque, p. Ballestens (un des possesseurs). Il s'agit d'un petit in-12<sup>48</sup>. Il est dans sa composition, son texte et ses gravures, en tous points identique au manuscrit de l'Institut. La reliure de parchemin blanc sans aucun fer, n'apprend rien sur le propriétaire ni sur un collectionneur. La disposition du texte est la même que dans le manuscrit, commençant par la table des

<sup>47</sup> Je remercie Madeleine Pinault-Sorensen, qui m'a signalé un autre recueil du XVII<sup>e</sup> siècle de projets de marques de chevaux conservé à la BnF aux Estampes (Réserve Ke 4, fol. 1 à 40 pour les marques, puis de fol. pour les mors de chevaux). Il est signalé dans le catalogue d'exposition *Sublime Indigo* tenue à Marseille en 1987, comme ayant fait partie des collections de Louis XIV et y avait été exposé. Ce catalogue souligne que les recueils de marques et de mors actuellement connus, sont tous d'origine italienne ou allemande, et datent de la fin du XVI<sup>e</sup> ou du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>48</sup> Les mesures sont 13,8 x 7,5 cm pour la reliure et 13,4 x 7 cm pour les feuillets.

noms des propriétaires, puis suit le texte du traité sur les maladies, mais cette fois, le texte n'est pas coupé en deux parties, il vient d'un seul trait, et s'achève par le feuillet dépliant présentant le cheval dans une gravure identique au dessin fourni par le manuscrit. Il est suivi par les gravures des marques de chevaux, avec le nom des maîtres sous la marque. La typographie est très semblable à celle de la première main du manuscrit dans sa partie représentant les marques, donnant l'impression d'être manuscrite – ou le manuscrit a imité l'imprimé. Les gravures et les notices sont encadrées par une double ligne rectangulaire qui laisse une marge assez importante, si bien que ces gravures sont très réduites en taille par rapport à celles du manuscrit.

Il s'agit de la seconde édition de cet ouvrage. La première date de 1569, chez Nicolo Nelli, et comporte 87 figures<sup>49</sup> ; il y eut une troisième édition en 1593 à Venise, avec 89 figures et une édition en 1626, avec 88 figures.

Ce manuscrit n'a jamais été présenté ni étudié, ni non plus, les éditions du *Libro de marchi di cavalli*, et paraît être une copie de la première moitié du XVIIe siècle du recueil imprimé dans son édition de 1588, par sa présentation en tout cas : l'ordre dans lequel les marques sont présentées en est très proche, ainsi que les notices donnant les noms des propriétaires. Toutefois, le manuscrit diffère de l'imprimé par la présentation de 63 autres marques. Les nouveaux apports de marques pourraient par les noms qu'ils fournissent, contribuer à préciser sa date de rédaction, mais seul le nom de Lorenzo de Medici, qui n'apparaît pas dans les éditions de 1569 et de 1588, peut éclairer sur la datation, les noms des autres possesseurs de haras n'offrant pas de précision suffisante. S'agit-il du Lorenzo de Medici du XVe siècle, qui passait pour l'un des plus habiles écuyers de son

<sup>49</sup> Selon les exemplaires conservés, le nombre de marques varie. L'édition de 1569, dont j'ai vu l'exemplaire de la Bibliothèque municipale Villon à Rouen (MT p 10278) ne présente pas le dépliant sur le cheval; il compte 72 marques. Dans cette bibliothèque, sous la cote MT p 9878, est conservé un autre exemplaire sans page de titre, du *Libro de marchi*, non identifié comme tel dans l'inventaire. Il a reçu un titre et une date approximatifs (vers 1540). Les marques sont identiques et de même frappe, vu leur taille. Il compte moins de marques. La gravure est mal frappée.

temps, et dans ce cas, le manuscrit serait une copie du premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, augmentée de nouveaux apports, du traité imprimé ; soit de Lorenzo de Medici (1599-1648), l'un des fils du grand duc de Toscane Ferdinand I de Medici et de Christine de Lorraine, frère du grand duc Côme II, connu comme grand amateur de chevaux, de chasse et de chiens. Il l'emporte indiscutablement sur Lorenzo de Medici du XVe siècle, car aucune des marques ne paraît être antérieure à la période du règne de Henri II : on n'a pas, par exemple, celle de François Ier. Le manuscrit comme l'imprimé furent établis à l'époque de Henri II, les variantes de l'un aux autres apportées dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècles témoignent de la diffusion importante, de l'utilisation et du succès que connut ce manuel. De tels écrits étaient vraisemblablement dans les mains des officiers royaux de l'écurie royale dès le milieu du siècle, tels ces Italiens cités, Paulle de Mantoue, Joseph de Crémone ou l'écuyer Jean-Antoine Ducci, si proche de la famille royale quand Diane de France fut légitimée en vue de son mariage avec Pierre Louis Farnèse. Le nombre d'exemplaires du petit manuel imprimé encore subsistants dans les bibliothèques françaises, plus d'une dizaine, renforce l'impression de diffusion<sup>50</sup>. Par ailleurs, il circulait à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle un autre recueil de marques, dont l'auteur est Gianbattista Cappello, qui publia en 1569 et 1588 à Venise, chez Giuseppe Cacchi, *I veri disegni de Marchii di tutte le piu famose razze di cavalli*. L'édition de 1588 présente 344 gravures sur bois de marques, groupées par quatre sur une page, plus le dépliant sur le cheval avec ses légendes en marge. Ces bois sont de facture beaucoup plus grossière que les élégantes gravures sur cuivre du *Libro* ; par contre, la table al-

<sup>50</sup> Selon les données d'Internet à la date de 2008, il se conserve dix exemplaires dans les bibliothèques de France : à la Bibliothèque nationale de France, trois exemplaires, un de l'édition 1569 qui présente 66 planches gravées de marques, les deux autres, de l'édition de 1588 ; un à la bibliothèque Sainte-Geneviève, édition 1588 ; deux exemplaires à Roanne, édition 1569 et 1588 ; un à Montpellier ; un à Troyes, édition 1569 ; deux à Rouen (édition 1588 signalée, le second, édition 1569 non signalé et non identifié comme tel), quatre dans les bibliothèques italiennes dont deux exemplaires aux armes des Médicis, deux exemplaires à Londres, un à Oxford, un aux USA.

phabétique est très bien composée, avec renvois aux pages où sont les marques en question ; le texte du traité est le même que dans le *Libro*. Ainsi donc, il a circulé deux sortes de recueils de marques de chevaux, l'un de gravures sur cuivre, l'autre, sur bois, présentant parfois les mêmes marques parfois d'autres, accompagnant le même traité d'hippiatrie. Rien ne conduit à penser que le *Libro de marche* soit de Cappello, il est tout à fait possible que ces recueils aient eu deux auteurs différents qui aient utilisé le même traité de médecine vétérinaire.

### *Le grand écuyer*

Les traités sur l'hippiatrie et les marques de chevaux intéressaient les officiers de l'écurie royale, et au premier chef, le grand écuyer Claude Gouffier. Ce recueil est immédiatement à rapprocher de la mise en scène qu'il fait de sa charge à la même époque, dans son château d'Oiron (département des Deux-Sèvres), sa demeure patrimoniale. L'exposition et le catalogue *Les trésors du Grand écuyer*<sup>51</sup> ont étudié les travaux de construction et de décoration qu'il y fit exécuter dans le corps de bâtiment central du château. Au rez-de-chaussée une galerie, ouverte sur la cour intérieure, présentait sur ses murs des portraits de chevaux, que Gouffier y avait fait placer ; on discerne encore aujourd'hui les traces des cadres. Ce ne sont pas ses propres chevaux qu'il magnifie ainsi, mais ceux du roi Henri II, comme nous l'apprend une inscription conservée dans une travée « Ici sont les figures retraictes au naturel des plus renommés chevaux du roi Henry, deuxième du nom, qui estoient en son escuyerie a son advènement à la couronne ». Le mur de la galerie porte encore, dans ses sept travées, peintes directement sur la pierre, du tuffeau du val de Loire, les marques de chevaux des principaux haras, essentiellement, italiens et espagnols. Elles firent l'objet, en 1889 d'une publication par L. Palustre, *La Renaissance en*

<sup>51</sup> RMN, 1994.

*France*, t. III, *Ouest*, Paris, 1889, p. 240-242. Presque aucune des marques que cet auteur reproduit ne correspond à celles données par le manuscrit et l'imprimé, sauf celle d'Aurelia Sanseverina, de Scipion de Somma et de Ferrante Gonzaga ; d'ailleurs, Palustre n'a pu lire bon nombre de noms, ni ne les a identifiés. Depuis, en 2008, une étudiante italienne, Elisabetta Deriu, a soutenu sa thèse de doctorat d'histoire moderne sur les marques de chevaux : *Le cheval et la cour. Pratiques équestres et milieux curiaux, Italie et France (milieu du XVI<sup>e</sup> siècle – milieu du XVII<sup>e</sup> siècle)*, sous la direction de Jean-François Dubost, professeur à l'Université de Paris XII-Val de Marne<sup>52</sup>. E. Deriu dit avoir identifié toutes les marques et les noms des propriétaires, selon tous les manuscrits et imprimés qu'elle connaissait, mais elle n'a pas étudié le ms. de la bibliothèque de l'Institut.

Claude Gouffier eut dans sa bibliothèque, selon *Trésors du Grand Ecuyer*, un *Recueil de mors de chevaux*, sous une reliure d'orfèvrerie qui fut supprimée au XIX<sup>e</sup> siècle. Il lui provenait de son prédécesseur en la charge Galiot de Genouillac<sup>53</sup>. Un recueil de mors, dessiné et peint, se trouve à la bibliothèque Mazarine, indiqué dans l'inventaire comme étant du XVII<sup>e</sup> siècle, mais que la conservateur Mme Isabelle de Conihout, voit comme étant du XVI<sup>e</sup> siècle, et d'autres recueils de ce genre sont conservés notamment aux Estampes de la Bibliothèque nationale de France. D'autre part, des recueils d'hippiatrie circulaient déjà sous François I<sup>er</sup>, ainsi, les comptes des bâtiments du roi montrent François I<sup>er</sup> remerciant par un don de 100 écus l'auteur, un certain Charles Lescullier, d'un livre qu'il a fait touchant les médecines des chevaux, dont il avait fait don au roi ; Henri II possédait lui aussi un traité d'hippiatrie, « Regeste du gouvernement des chevaux et remèdes en toutes leurs maladies », relié à ses armes et à celles de Diane de Poitiers<sup>54</sup>. Gouffier, selon le catalogue *Tré-*

<sup>52</sup> DUBOST 1997.

<sup>53</sup> *Les Trésors...* p. 123. Le traité de L. Rusio est le premier à présenter des mors de chevaux, 43 en tout, dont la notice sous titrant la figure est en latin et en français. Les recueils de mors feront l'objet d'une publication ultérieure.

<sup>54</sup> Bibliothèque nationale de France, ms. italien 452.

sors... , portait un intérêt tout particulier aux ouvrages de médecine ; ne peut-on penser qu'il le prolongeait à l'hippiatrie ? Rien ne pourra dire que ce recueil de marques d'aspect très simple ait pu faire partie de l'écurie royale, mais vu les tâches inhérentes à sa charge, en particulier, l'achat de chevaux et les liens qu'il eut avec le duc de Mantoue, l'un des principaux donateurs de chevaux selon le *Carteggio d'arte*, il y avait très certainement un manuel de ce genre, utile pour l'élevage, les achats, les dons.

Dans sa jeunesse, Gouffier avait été deux ans (en 1536) prisonnier du duc de Mantoue Ferrante de Gonzague, et, comme le rappelle le catalogue *Les Trésors ...*, il connaissait très probablement le palais du Té et la Sala dei Cavalli, décorés par Jules Romain : libéré, il en reprit le thème pour son château non seulement dans les portraits des chevaux royaux, mais en y ajoutant sur les murs des marques que portaient ceux-ci ou des marques de grands, surtout italiens.

Dans ce domaine précis du cheval, dans les ouvrages d'hippiatrie et les recueils fournissant aux connaisseurs par les marques, le moyen d'identifier la race et la provenance d'un cheval, les intrications culturelles entre la France et l'Italie sont manifestes. Elles remontent bien à une époque antérieure à celle que leur assignent la plupart des historiens et sont en place dès le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, voire dès le premier tiers ; le domaine équestre a vu son champ se déployer dans de multiples directions, principalement l'art équestre sans doute, mais jusqu'à une meilleure connaissance des races, jusqu'aux robes des chevaux. De même, les bâtiments destinés aux animaux s'orientent dès le règne de Henri II vers des constructions en dur, appartenant à la couronne, enrichies d'une certaine ornementation qui prélude aux grandeurs où elles parviendront à Versailles, intégrées à l'environnement du château et conçues pour en magnifier l'entrée.

*Bibliographie*

- BAUTIER 1978 = R.-H. et A.-M. BAUTIER, *Contribution à l'histoire du cheval au Moyen Age*, in «Bulletin philologique et historique», 1978, pp. 9-75
- BERTY 1866-1868 = A. BERTY, *Histoire générale de Paris. Topographie historique du vieux Paris. Région du Louvre et des Tuileries*, Paris 1866-1868
- BRANTÔME 1876 = *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille seigneur de Brantôme*, publiée par L. Lalanne, Société de l'histoire de France, IX, Paris 1876
- Catalogue des actes de François Ier = Ordonnances des rois de France. Catalogue des actes de François Ier*, Paris 1868-1908
- Catalogue des actes de Henri II = Ordonnances des rois de France. Catalogue des actes de Henri II*, Paris 1978-2009
- CHAROY 1991 = M. CHAROY, *Histoire de Meung-sur-Loire*, Paris 1991
- M. CHATENET, *Le château de Madrid*, Paris 1987
- CHATENET 2009 = M. CHATENET, *Cheval et diplomatie à la cour de France sous François Ier et Henri II : le témoignage des ambassadeurs de Mantoue*, dans *Les arts de l'équitation dans l'Europe de la Renaissance*, ouvrage collectif sous la direction de l'École nationale d'équitation, Actes Sud 2009
- DESWARTE-ROSA 2005 = S. DESWARTE-ROSA, *Le dernier caprice architectural de Catherine de Médicis: une villa à hippodrome sur la colline de Chaillot par Étienne Dupérac. Dupérac et la villa à hippodrome de Chaillot*, in «Revue de l'art», 2005, 150, pp. 32-45
- DE TERVARENT 1958 = G. DE TERVARENT, *Attributs et symboles dans l'art profane, 1450-1600*, Droz, 1958
- DUBOST 1997 = J.-F. DUBOST, *La France italienne, XVIe-XVIIe siècles*, Paris, Aubier, 1997
- GIRAUD 1898 = M. J.-B. GIRAUD, *Comptes de l'Écurie de François d'Angoulême (1514)*, extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1898, d'après AN., KK 240.
- GRODECKI 1985 = C. GRODECKI, *Documents du Minutier central des notaires de Paris. Histoire de l'art au XVIe siècle*, t. I, pp. 127-129
- GRODECKI 2000 = C. GRODECKI, *Les travaux de Philibert Delorme pour Henri II et son entourage, 1547-1566*, «Archives de l'Art français, Nouvelle période», XXXIV, Paris 2000
- GRODECKI 2005 = C. GRODECKI, *Le dernier caprice architectural de Catherine de Médicis : une villa à hippodrome sur la colline de Chaillot par Étienne Dupérac ; de l'Ermitage de la Reine à la villa à l'antique*, in «Revue de l'art», 2005, 150, pp. 21-31

- HERBET 1912 = F. HERBET, *L'ancien Fontainebleau. Histoire de la ville; rues, maisons, habitants au XVIIe siècle*, Fontainebleau, 1912
- HOUDART 1910 = G. HOUDART, *Les châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye, 1124-1789*, St-Germain, 1910
- HOUËL 1848 = E. HOUËL, *Histoire du cheval chez tous les peuples de la terre...*, Paris 1848
- Jacquet 1614 = J. Jacquet, *Philippica ou haras des chevaux*, Anvers, R. Bru-  
neau, 1614
- LABORDE 1877 = L. DE LABORDE, *Les Comptes des Bâtiments du roi*, I,  
Paris 1877
- LES TRÉSORS ... 1994 = *Les trésors du grand écuyer : Claude Gouffier, collec-  
tionneur et mécène à la Renaissance*, Paris 1994
- LEMOINE 1934 = H. LEMOINE, *Les Écuries du Roi sous l'Ancien Régime*,  
Versailles, 1934
- Mémoires de Claude Haton* 1857 = *Mémoires de Claude Haton contenant le récit  
des évènements accomplis de 1553 à 1582*, Collection de documents in-  
édits, Paris 1857, t. I, pp. 16-17
- MORIN 2008 = C. MORIN, *Au service du château. L'architecture des communs  
en Ile-de-France au XVIIIe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne,  
2008
- OCCHIPINTI 2001 = C. OCCHIPINTI, *Carteggio d'arte degli ambasciatori e-  
stensi in Francia (1536-1553)*, Pisa 2001
- PÈRE ANSELME 1726 = PÈRE ANSELME, *Histoire généalogique*, I, Paris  
1726
- POULLE-DRIEUX 2009 = Y. POULLE-DRIEUX, *Savoir soigner les chevaux  
dans l'Occident latin de la fin de l'Antiquité à la Renaissance*, Shedae, 2009,  
prépublication n° 19, fascicule 2 Pp. 143-152, en ligne:  
[www.unicaen.fr/services/puc/ecrire/preprints/preprint0192009.pdf](http://www.unicaen.fr/services/puc/ecrire/preprints/preprint0192009.pdf).
- PRESSOUYRE 1969 = S. PRESSOUYRE, *Les fontes de Primatice à Fontaine-  
bleau, Bulletin monumental*, 1969, t. 127, pp. 223-239
- RÉGNÉ 1940 = J. RÉGNÉ, *L'importation des chevaux d'Espagne à Narbonne  
au début du XIVe siècle*, in «Bulletin philologique et historique du Co-  
mité des travaux historiques», années 1938 et 1939, 1940, pp. 177-190
- ROCHE 1998 = *Les Ecuries Royales du XVIe au XVIIIe siècle*, sous la di-  
rection de D. Roche, Association pour l'Académie d'art équestre de  
Versailles, Paris, 1998
- ROMIER 1913-1914 = L. ROMIER, *Les origines politiques des guerres de reli-  
gion ...*, Paris 1913-1914
- ROY 1834 = M. ROY, *Artistes et monuments de la Renaissance*, 1834
- SAUVAL 1724 = H. SAUVAL, *Histoire et recherches des Antiquités de la ville de  
Paris*, Paris 1724

LE CHEVAL DANS L'ART DE LA RENAISSANCE



1



2









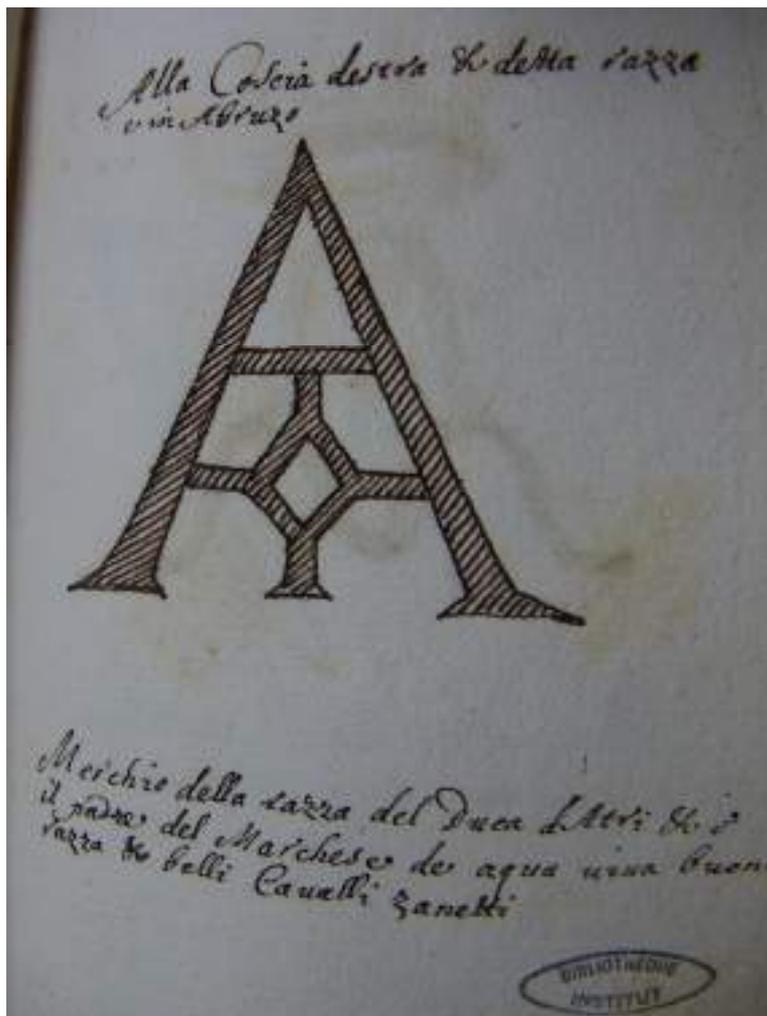


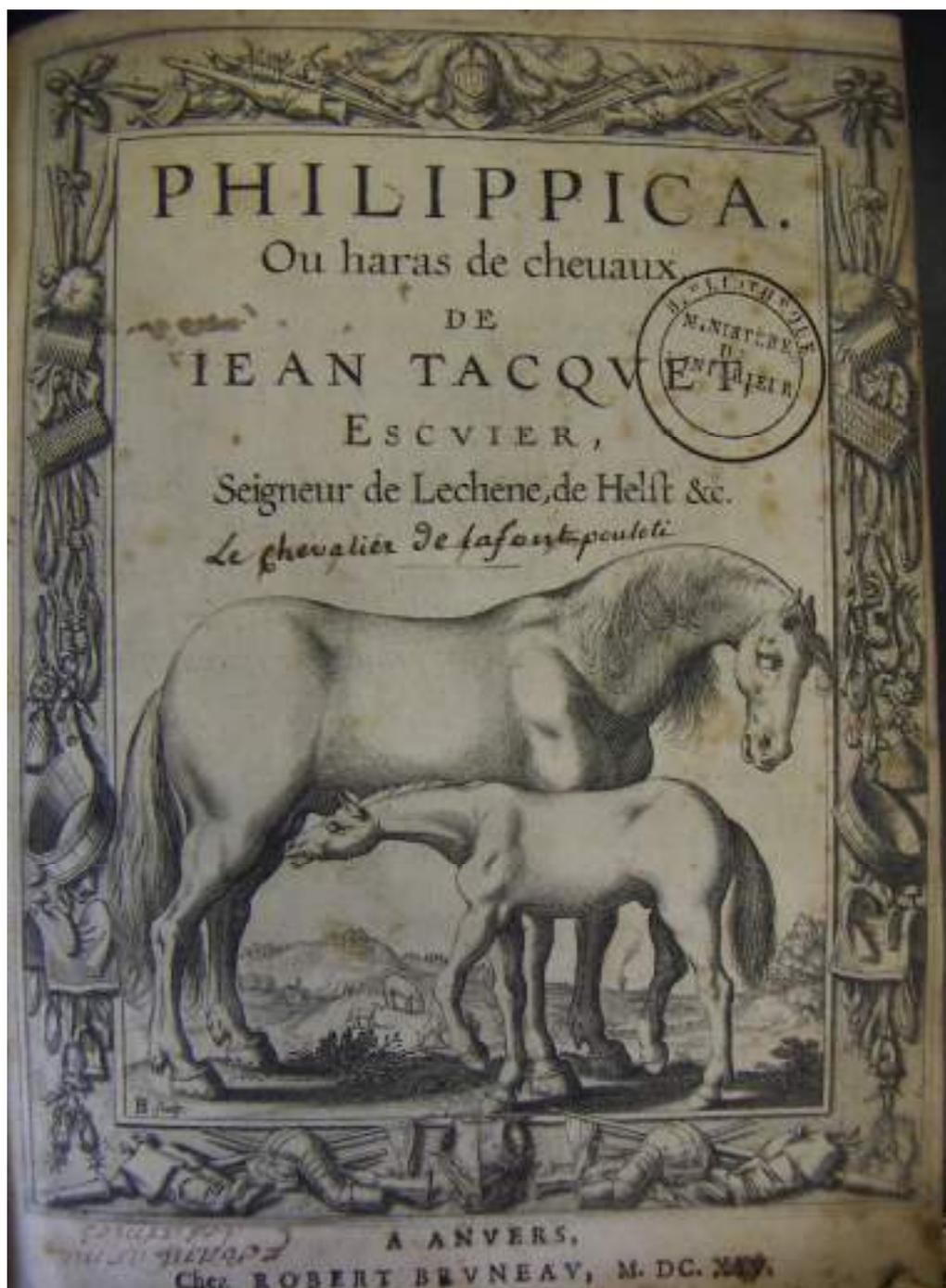














*Légendes*

1. Le cheval, selon le manuscrit 792 de la Bibliothèque de l'Institut de France.
2. Les Tuileries et leur manège.
3. Marque de Henri II.
4. La marque de l'empereur.
5. Marque du connétable de Montmorency, *Libro de marchi*, Venezia 1588.
6. Marque du duc de Guise.
7. Marque du cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise.
8. Marque du cardinal de Ferrare.
9. Marque du duc de Mantoue.
10. Marque du duc de Mantoue au collier du cheval. Mantegna, *Camera degli Sposi*, Mantova. Détail.
11. Marque du duc de Parme.
12. Marque du duc d'Atri.
13. *Philippica*, de Jean Jacquet, Anvers, 1610.
14. Marque du marquis Malatesta.